

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE CONTRECŒUR

**AVIS PUBLIC**  
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**  
**2373, rang du Brûlé**

---

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, que le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **9 décembre 2025**. Le conseil entendra les personnes ayant des questionnements avant ladite séance à compter de 18 h, à la mairie située au 5000 route Marie-Victorin, à Contrecœur, Québec, J0L 1C0.

DM-2025-104 – 2373, rang du Brûlé, Contrecœur, Québec, J0L 1C0, lot 5 337 033 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – Zone A1-7.

La demande vise la construction d'une maison unifamiliale isolée à une distance de 4,36 mètres d'une ligne latérale de terrain, au lieu d'une distance minimale de 10 mètres, tel que prévu à la grille des usages et des normes A1-7.

La demande vise également à autoriser un abri d'auto attenant au bâtiment principal à une distance de 0,72 mètre d'une ligne de propriété, au lieu de 0,75 mètre, tel que prévu à l'article 183 du règlement de zonage 858-1-2009.

Le présent avis est donné en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à Contrecœur, ce 18 novembre 2025.



---

Éléa Claveau, notaire, OMA  
Directrice des Services juridiques et greffe



**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
2373, rang du Brûlé**

**DM-2025-104  
CERTIFICAT DE PUBLICATION**

---

Je soussignée, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site internet de la Ville de Contrecœur en date du 18 novembre 2025 et en l'affichant à la mairie, conformément aux dispositions du règlement 1112-2018 concernant les modes de publications des avis publics de la Ville de Contrecœur.

En foi de quoi, je délivre le présent certificat à Contrecœur, ce 18 novembre 2025.

La directrice des Services juridiques et greffe,



Éléa Claveau, notaire, OMA

